

Demande de soumissions n° 201707779

Question/Réponse – Groupe n° 2

Q1. J'en comprends qu'il est possible qu'un chercheur de notre institution réponde à cet appel d'offres, c'est exact? Si oui, est-il nécessaire de se joindre à la Liste des fournisseurs intéressés? Si non, comment est-il possible d'obtenir un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement?

R1 Cette demande de soumissions est ouverte aux fournisseurs ou aux individus qui sont admissibles à un arrangement contractuel. Les employés à temps plein d'autres ministères ou les chercheurs qui sont des employés d'établissements financés par des fonds publics (collèges et universités) peuvent répondre à l'appel d'offres. Afin d'assurer l'équité du processus d'appel d'offres, le gouvernement fédéral a établi le [Code de conduite pour l'approvisionnement](#). Ce code est un point de référence unique qui définit les principales responsabilités et obligations des parties qui participent à l'approvisionnement, de sorte que le processus soit effectué de manière honnête, juste et exhaustive. Tout manquement au Code est passible des sanctions prévues par la loi ou la politique pertinente. Il n'incombe pas à Sécurité publique Canada de déterminer si les chercheurs doivent présenter ou non leur proposition par l'intermédiaire de leur employeur (université ou collègue). Les chercheurs désirant présenter une proposition ou être sous-traitant pour le projet sont responsables de suivre les procédures internes de leur employeur.

Les fournisseurs peuvent se joindre à la [Liste des fournisseurs intéressés \(LFI\)](#) afin de manifester leur intérêt pour un avis d'appel d'offres actif, ou la consulter pour comprendre l'intérêt du marché pour un avis. Une LFI permet aux fournisseurs d'ajouter le nom et les coordonnées de leur entreprise à une liste publique de personnes qui ont exprimé un intérêt pour un appel d'offres précis publié sur [Achatsetventes.gc.ca](#). Il ne s'agit pas d'un mécanisme de présentation de propositions.

Pour présenter une proposition en réponse à cette demande de soumissions, les fournisseurs doivent suivre les instructions données dans les parties 2 et 3 du document de la demande de soumissions. Ils doivent lire ce document, les réponses aux questions ainsi que toute modification publiée afin de s'assurer de bien démontrer qu'ils satisfont à toutes les exigences de la demande de soumissions.

Q2. Est-il possible d'obtenir une copie des documents (gabarits) à transmettre dans la soumission?

R2 Les soumissionnaires doivent préparer une soumission officielle en réponse à la demande de soumissions. Aucun gabarit de réponse précis n'est disponible. Les soumissionnaires doivent suivre les instructions données dans la partie 3 concernant la préparation. Il est recommandé que les soumissionnaires organisent leur réponse en fonction des critères techniques et cotés nommés dans la partie 4. Ces tableaux peuvent servir de sources de référence qui indiqueront aux évaluateurs où trouver, dans la proposition du soumissionnaire, l'information qui démontre la conformité avec les critères.

Q3 À la page 42, il est écrit ce qui suit : « Le chercheur principal indiqué dans la proposition du titulaire d'un arrangement en matière d'approvisionnement doit être nommé dans toutes les propositions et tous les contrats subséquents octroyés en conséquence de la présente demande de propositions. Si le

chercheur principal indiqué n'est pas disponible, le titulaire d'un arrangement en matière d'approvisionnement peut proposer un chercheur principal remplaçant dans une réponse à une demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Pour que le chercheur principal remplaçant soit jugé acceptable, le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que le remplaçant satisfait aux critères essentiels relatifs à l'expérience, et obtenir un score minimum de 24 points sur 35 dans la grille souple. »

Nous aimerions savoir s'il faut nommer le chercheur principal remplaçant et donner des renseignements détaillés sur ses qualifications à cette étape du processus, ou si nous pouvons soumettre cette information à une étape ultérieure et uniquement si nous présentons une proposition de projet et le chercheur principal n'est pas disponible?

R3 Les renseignements concernant le chercheur principal remplaçant NE sont PAS nécessaires à cette étape. Si vous êtes admissible à un arrangement en matière d'approvisionnement, ces renseignements seront nécessaires si votre chercheur principal n'est pas disponible et vous présentez une soumission en réponse à une demande de propositions concernant un projet précis dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Q4 Si le candidat possède plus de trente ans d'expérience active de l'évaluation appliquée, a reçu des prix en évaluation* et a été professeur auxiliaire en évaluation à l'université, ces qualifications pourraient-elles être considérées comme l'équivalent d'un doctorat pour les fins de cette demande de soumissions?

**nota : texte modifié pour raisons d'anonymat*

R4 L'expérience d'une ressource particulière ne sera pas évaluée avant la présentation des propositions en réponse à la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement.
Pour l'instant, Sécurité publique Canada juge satisfaisante la combinaison d'expérience et d'études pour le champ de travail 4 – Évaluation, où les critères C7 à C9 évaluent l'expérience et les études de la ressource : le critère C9 accorde d'ailleurs 5 points pour la détention d'un « titre d'évaluateur accrédité » en plus du niveau de scolarité atteint.

Il incombe au soumissionnaire de démontrer en quoi la ressource proposée possède la combinaison requise d'expérience et d'études pour le champ de travail. Pour démontrer sa conformité aux exigences du champ de travail 4, le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à tous les critères obligatoires et simplement obtenir un score minimum de 40 points sur 60.

Q5 Nous avons une question au sujet du critère technique C7 de la DP (page 20). Ce critère exige que le soumissionnaire démontre que l'évaluateur principal a publié des articles dans des revues scientifiques ou spécialisées, dans la littérature grise ou dans des chapitres de livres. La définition qui est ensuite donnée de la littérature grise inclut les rapports d'évaluation.

Notre évaluateur principal a rédigé de nombreux rapports d'évaluation qui ont été publiés sur les sites Web de nos ministères clients du gouvernement fédéral. Toutefois, ces rapports ont généralement été publiés sous le nom de notre entreprise (ou parfois même sous le nom du ministère client, qui a mis sa couverture sur notre rapport), et l'auteur (notre évaluateur principal) n'est pas nommé comme tel. Nous

pouvons garantir que notre évaluateur principal était en fait le principal auteur de ces rapports, et serions en mesure de le confirmer à l'aide des références de nos clients.

La liste de ces rapports serait-elle jugée satisfaisante aux fins du critère C7?

R5 L'expérience d'une ressource particulière ne sera pas évaluée avant la présentation des propositions en réponse à la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement.

Selon les critères, Sécurité publique Canada n'a pas exigé que le soumissionnaire présente des copies des documents à l'appui de l'expérience évaluée. Il incombe au soumissionnaire de démontrer l'expérience de travail des ressources proposées dans ses propositions. Les évaluateurs n'évalueront pas les renseignements externes à la proposition du soumissionnaire. Si Sécurité publique Canada est appelé à valider l'expérience d'une ressource proposée telle qu'elle est présentée dans la proposition pour toute raison extérieure à celle-ci, le soumissionnaire sera avisé qu'il lui incombera de fournir la preuve de l'expérience énoncée.

Si une validation de l'expérience est requise, Sécurité publique Canada n'acceptera aucun nouveau renseignement visant à corriger un renseignement erroné ou manquant donné dans une proposition, car cela pourrait constituer une modification de la soumission.